

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing :
Trois mois... 12 /
Six mois... 23 /
Un an... 44 /

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Saget, Libraire, rue Grande-Chaussée ; A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et Cie, place de la Bourse ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 10 DÉCEMBRE 1870

Voir aux dernières nouvelles

Dépêches télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Tours, jeudi, 8 décembre, 1 h. 55 m. matin.

Officiel. — Le rapport du général Chanzy, en date du 7 décembre, dit :

Nous avons été attaqués aujourd'hui sur toute la ligne depuis Meung jusqu'à Saint-Laurent-des-Bois. L'effort principal de l'ennemi s'est porté sur Beaugency. Nous avions affaire à une artillerie nombreuse, 86 pièces.

Les forces ennemies engagées comprenaient deux divisions bavaroises, une division prussienne et 2,000 chevaux. Ils avaient en arrière des forces considérables. C'était l'armée du prince Frédéric-Charles avec le duc de Mecklembourg.

L'ennemi a été repoussé au-delà du Grand-Château.

Nous couchons sur nos positions. Ce matin, les prisonniers avouent des pertes considérables chez l'ennemi, par le feu de notre mousqueterie, et que notre artillerie a eu un grand succès sur celle de l'ennemi. La bataille s'étant prolongée jusqu'à la nuit close, je ne connais pas encore nos pertes. J'espère qu'elles sont peu importantes.

Notre armée opère avec ordre et calme. Il se peut que nous soyons attaqués demain. Je compte que nous nous en tirerons comme aujourd'hui.

Le général bavarois Stephen a été blessé en avant de Saint-Laurent. L'ennemi a été repoussé de Marolles.

Tours, 8 décembre.

Le général Bourbaki est nommé commandant en chef de la première armée du Nord ; le général Chanzy commandant en chef de la seconde armée.

Amsterdam, 8 décembre.

Le Handelsblad publie un télégramme particulier du Luxembourg, disant que le comte de Bismark a adressé au gouvernement de Luxembourg une note disant :

Comme le Luxembourg a laissé violer sa neutralité par les Français à diverses reprises, sans protester, la Prusse se considère comme relevée de l'obligation de respecter la neutralité du grand-duché.

Florence, 8 décembre.

MM. Mordini et Pissantelli ont été élus vice-présidents de la Chambre. Le roi a conféré l'ordre de l'Annunciade aux maréchaux Serrano, Prim, Espartero et à M. Zorilla.

MM. Zorilla et Montemar ont eu une conférence avec le roi. S. M. a dit : « Je confie mon fils à la loyauté espagnole. »

Dans la soirée, la municipalité de Florence a donné à la députation un grand dîner auquel ont assisté les membres du cabinet, du corps diplomatique et des deux Chambres.

La presse y était également représentée.

Dépêches prussiennes

Schwern, 8 décembre.

Le grand-duc télégraphie à la grande duchesse, en date d'aujourd'hui :

Hier, il y a eu un combat opiniâtre près de Meung et La Bordon.

Le 90<sup>e</sup> régiment a pris un canon et une mitrailleuse.

Le Roi à la Reine.

Versailles, 8 décembre.

Officiel. — Hier soir, la 17<sup>e</sup> division a livré un violent et heureux combat pendant sa marche vers Blois, à mi-chemin près de Meung.

Nous nous attendons encore à plus de résistance.

Un canon, une mitrailleuse et 150 prisonniers sont tombés entre nos mains.

Berlin, 9 décembre.

Versailles, 8 décembre.

Officiel. — Dans ses marches en avant sur Beaugency, la 17<sup>e</sup> division s'est heurtée hier à l'Ouest de Meung à un corps frais ennemi de 15 à 17 bataillons avec environ 26 canons.

Dans un vif combat, auquel assistait aussi avec succès la division bavaroise,

le corps ennemi a été chassé de toutes ses positions en perdant 260 prisonniers un canon et une mitrailleuse.

Le même jour, la 6<sup>e</sup> division de cavalerie a eu près de Salbris et l'avant-garde du 3<sup>e</sup> corps près de Nevois, nord-ouest de Gien, un combat de poursuite heureuse contre l'arrière-garde de l'armée de la Loire, continuant sa retraite.

Meung, jeudi 8 décembre.

Une partie de l'armée du grand-duc de Mecklembourg a livré aujourd'hui, à Beaugency, une bataille violente, mais victorieuse, contre trois corps d'armée français.

Nos pertes sont considérables, celles de l'ennemi sont bien plus grandes.

Six canons et environ 1.000 prisonniers sont restés entre nos mains.

Berlin, 8 décembre.

Les Français avaient tenté de donner à la question de la mer Noire une portée allant au-delà de cette question.

Cette tentative a été repoussée à St.-Petersbourg et à Londres, attendu qu'elle aurait mis la conférence en question.

Les invitations à la conférence seront lancées prochainement.

Berlin, 8 décembre.

Un fonctionnaire supérieur de la poste est parti ces jours derniers pour Reims. On dit qu'il est chargé de donner à l'administration des postes de Paris, lors de la reddition de la capitale, les informations nécessaires sur la manière dont les correspondances destinées aux militaires français en Allemagne doivent être expédiées.

D'après des nouvelles officielles, l'état de santé de l'armée en campagne est très-favorable en ces derniers temps.

Il ne se produit presque plus de cas de dysenterie.

Les cas de typhus ont diminué ainsi que les autres maladies.

Dans les lazarets, il y a 10,000 malades de moins qu'à la fin du mois d'octobre.

Berlin, 9 décembre.

Le conseil fédéral, ce matin, a approuvé le protocole d'hier, concernant les traités méridionaux. Il a adopté aussi la proposition tendant à faire insérer le nom d'empire et le titre d'empereur dans le préambule et dans l'article 11 de la Constitution et autorisé le ministre Delbruck à transmettre la proposition au Parlement.

Berlin, 9 décembre.

Reichstag. — M. Simson annonce la réception d'une lettre du chancelier fédéral suivant laquelle le Conseil fédéral, d'accord avec les Etats du Sud, a résolu de remplacer dans la Constitution les mots « Confédération allemande » par empire allemand, et de rédiger l'art. XI comme suit :

« La présidence fédérale autorise le roi de Prusse à prendre le titre d'empereur d'Allemagne. » (Vifs applaudissements.)

La dépêche-circulaire adressée aux préfets par M. Gambetta, au sujet de l'évacuation d'Orléans, dépêche pour laquelle le ministre demandait la plus grande publicité, a eu pour résultat, comme nous le prévoyions, la démission du général d'Aurelles de Paladine, commandant en chef de l'armée de la Loire. Le ministre-aéronaute, tombé du ciel juste à temps pour faire et défaire les généraux, appeler au midi ceux qui étaient au nord, changer de commandement quelques jours avant la bataille des généraux connus et aimés, tels que Bourbaki, (ce qui a entraîné inévitablement la défaite d'Amiens), vient enfin de passer toutes les bornes en discréditant le chef intelligent qui, pour la première fois depuis cette triste campagne, a su mener nos soldats à une victoire sérieuse.

La dépêche, d'il y a quelques jours, nous a attristés sans nous étonner ; celle d'hier annonçant la retraite du général d'Aurelles en est la conséquence naturelle. Ce n'est certes pas après l'avoir lue que nous crierions : Vive la République ou l'indivisible ; ou plutôt nous nous souviendrions que la République n'a jamais rien eu de commun avec la dictature que nous subissons.

Si on se reporte aux temps de l'ancienne Rome, on verra que toujours, le dictateur choisi au moment du danger n'était pas un avocat verbeux mais un soldat intelligent, qui, après avoir sauvé la patrie, remettait le pouvoir aux mains du Sénat. Aussi alors, le dictateur ne se bornait pas à crier : « J'ai donné des ordres... Je me rends moi-même au centre de l'action... » il se bornait pas, dans les faits militaires, à destituer des généraux au moment où l'on a besoin de leurs services, et dans les actes civils à bouleverser l'ordre établi, moins préoccupé de sauver la patrie que d'établir envers et contre tous une république autoritaire. Il marchait à l'ennemi et quand, enfin, il avait ouvert les portes du temple de la paix, il rentrait dans la foule des citoyens, n'ayant pas à se reprocher des mesures illégales, des proclamations qui, ôtant à l'armée la confiance dans les chefs, la mettent à deux doigts de sa perte.

Que M. Gambetta, s'il veut nous rendre républicains, mette en pratique les vertus que nous sommes en droits d'attendre d'une république. Qu'il sache s'effacer en temps utile et qu'il ne vienne pas s'immiscer dans ce qu'il ne connaît pas. Le jeune ministre devrait méditer cette parole du général d'Aurelles, que lui-même prend soin de rappeler dans sa dépêche, et qui est sa propre condamnation : « Je suis sur place, et je peux mieux que personne juger de la situation des choses. »

En effet, si le général d'Aurelles qui, seul devait être juge de la situation de l'armée de la Loire, avait été laissé à sa propre inspiration, si le ministre de la guerre ne l'avait pour ainsi dire forcé de défendre Orléans, si en un mot, la retraite sur la rive gauche de la Loire avait été faite en temps utile, les armées allemandes menaceraient-elles aujourd'hui Tours, siège du gouvernement et Bourges, arsenal de la France. Probablement non ; et la faute en retombe toute entière sur le ministre-avocat qui entravant les opérations jugées nécessaires par le général en chef, risque de convertir une sage retraite en une déroute irréparable.

Ce n'est pas tout ; pour parfaire son œuvre, M. Gambetta nomme une commission d'enquête, chargée de rechercher les causes de l'évacuation d'Orléans ; c'était en quelque sorte accuser le commandant en chef de l'armée de la Loire, d'incapacité coupable sinon de trahison. Le brave général, froissé à juste titre de cette mesure odieuse, dépose ses pouvoirs et emporte dans sa retraite les regrets de la France toute entière.

Et pourtant, nous trouvons encore des journaux qui osent insinuer que le général d'Aurelles a eu tort de se froisser pour si peu. Ils font appel à son patriotisme et s'efforcent de faire comprendre au public que le ministre de la guerre était parfaitement excusable d'un moment de vivacité quand la nouvelle de l'évacuation d'Orléans venait lui causer une si dure et si cruelle déception.

Il serait facile de leur répondre que M. Gambetta ne pouvait à trente lieues de distance et, par conséquent, bien loin de l'action juger du plus ou moins d'opportunité d'un mouvement de retraite ; qu'il ne devait donc pas jeter un blâme public sur un vaillant général dont chacun se plaît à reconnaître le dévouement et le patriotisme ; mais, ce n'est pas nécessaire, l'opinion publique a déjà fait bonne justice de la mesure regrettable prise par M. Gambetta.

La conclusion de ce qui précède est que, si un avocat d'ailleurs éloquent et bien doué, peut s'improviser ministre de l'intérieur, il lui est impossible de s'improviser ministre de la guerre. Cela s'est pourtant vu sous la première république ; mais nous ne sommes que des pygmées près de ces géants, qui de l'assemblée nationale décrétaient l'expulsion de l'ennemi hors du territoire français, et exécutaient leurs décrets, en menant irrésistiblement leurs soldats à la victoire.

Aujourd'hui l'ennemi nous presse de toutes parts, et nous sommes encore à la recherche d'un Carnot !

F. B.

Vienne, 6 décembre

Ainsi qu'on le prévoyait, la Russie a accepté la proposition de l'Angleterre de maintenir relativement à la mer Noire, avant et durant la conférence, le statu quo actuel. Les autres puissances ayant également adhéré à cette proposition, il n'y a plus guère à douter de la réunion de la conférence, si les

gouvernements européens ne se voient pas au dernier moment en présence de quelque incident nouveau.

En ce qui concerne la participation de la France, on assure que le gouvernement provisoire consent à se faire représenter à Londres, sans interpréter son admission à la conférence comme une reconnaissance implicite de la république française. Dans ce cas toutes les difficultés seraient levées, et il ne dépendrait que de la sagesse des cabinets de faire entrer la question d'Orient dans une voie propre à satisfaire les intérêts de l'Europe.

Le gouvernement du Czar, dans sa réponse aux dépêches austro-hongroises du 16 novembre, maintient, il est vrai, la décision notifiée dans la dépêche du prince Gortchakoff, mais il s'exprime avec tant de modération et de prévenance, qu'il n'y a pas lieu de présumer qu'il veuille, coûte que coûte, brusquer une solution violente.

Au fond, la réponse russe communiquée à M. le comte de Beust est analogue à celle que le cabinet russe a faite à la dépêche de lord Granville. Le prince Gortchakoff se borne à démontrer l'opportunité et la légitimité de sa démarche, sans discuter le point de droit en thèse absolue.

L'accession de la Russie à la demande anglaise exclut d'ailleurs toute présomption contraire à la liberté des décisions des puissances qui auraient à délibérer sur la question. C'est une concession qui, quoique n'ayant qu'une valeur théorique, prouve cependant que le gouvernement russe ne se refuse pas à peser les vœux des puissances et les arguments par lesquels ces vœux seront appuyés. Il y a là du moins un achèvement à une entente.

Un de nos journaux croit pouvoir rendre compte des propos qui ont été échangés dimanche, dans la conversation que je vous ai signalée par voie télégraphique, entre M. de Beust et M. Novikoff.

Le ministre de Russie aurait fait remarquer que, dans ces dernières années, les traités en général et spécialement celui de 1856 n'ont pas été observés, et il aurait déclaré que le Czar était prêt à signer un nouveau traité relatif à l'Orient.

M. de Beust aurait répondu : A quoi bon un nouveau traité, après que l'ancien n'aurait pas été observé et qu'une décision unilatérale l'aurait écarté ? Il aurait en même temps insisté sur la validité du traité de Paris et exprimé l'espoir que le Czar n'aurait point l'intention de commettre un acte de violence.

M. de Novikoff aurait alors protesté des intentions pacifiques de la Russie, qui compte sur des intentions analogues de la part de l'Autriche, d'autant plus que cette dernière puissance a reconnu, il y a quelques années, que le traité de 1856 n'était pas tenable.

Le même journal qui édite ce compte-rendu, dont je lui laisse la responsabilité, reconnaît aujourd'hui qu'il faut s'attendre à la continuation de la guerre aussi longtemps que le vainqueur exigera du vaincu une cessation territoriale, et il constate que l'immense majorité des populations allemandes désire la paix.

Mais si l'on veut la paix, ajoute-t-il, il ne faut plus repousser l'idée qu'elle peut être conclue sans une cession de territoire. Le gain que l'Allemagne en retirerait serait bien plus grand et plus précieux que celui qui résulterait d'un agrandissement territorial. Qu'on y réfléchisse, car même les plus brillantes victoires et les succès politiques les plus extraordinaires peuvent être payés trop cher.

M. Minghetti est de retour de Bade, mais il n'aurait point encore présenté ses lettres de rappel à l'Empereur, ce qui prouverait que le cabinet italien n'a pas trop de hâte de donner à ce diplomate un successeur. M. Minghetti est néanmoins sur le point de partir pour Florence.

D'après un journal de Pesth, M. Minghetti se serait occupé en Hongrie des arrangements à prendre, en exécution du traité de paix austro-italien du 3 octobre 1866, au sujet des propriétés privées de plusieurs membres de la famille impériale en Italie. Ces affaires et d'autres du même genre se régleraient prochainement.

Sur la proposition du ministre commun des finances, M. de Lonyay, le chancelier de l'empire, comte de Beust, a été élu à l'unanimité, membre du Casino national hongrois de Pesth.

Le directeur général des chemins de fer du Sud, M. Bontoux, déclare, par la voie de la presse, qu'il n'a point l'intention qu'on lui attribue d'abandonner pour le moment la direction de ces lignes. L'entreprise à la tête de laquelle il se trouve, traverse, dit-il, une crise qui lui impose le devoir de rester à son poste.

M. Bontoux exprime l'opinion que l'Autriche et ses grandes compagnies de chemin de fer auraient agi dans leur propre intérêt en secondant largement la construction des chemins tures, dont l'exécution est de nature à empêcher l'explosion d'une crise qui entraînerait de grands malheurs.

(Indépendance.)

Le Messenger officiel publie l'adresse suivante, qui a été présentée à l'empe-

reur de Russie au nom de la noblesse du gouvernement de Moscou :

Sire, très gracieux empereur, L'impératrice Catherine, de glorieuse mémoire, dans une charte octroyée à la noblesse, jugea à propos de déclarer publiquement que la Russie est habitée, d'ancienneté, à compter sur ses services, sa fidélité, son zèle et ses efforts de tout genre.

Fidèle à ses traditions historiques, la noblesse de Moscou considère aujourd'hui comme un bonheur particulier de témoigner que la parole de Votre Majesté impériale qui rend irrévocablement à la Russie le droit de se défendre, elle-même dans la mer Noire, accueillie avec un joyeux enthousiasme par la noblesse, a ravivé son empressement à servir son très-gracieux souverain.

C'est avec le même sentiment qu'elle répond à l'appel de Votre Majesté Impériale en considération du devoir sacré et universel de la défense de la patrie.

Reconnaissant pleinement l'opportunité d'abolir l'exemption du service militaire basée sur un privilège de classe, la noblesse de Moscou est prête à entrer dans les rangs de votre armée, pour défendre l'intégrité, l'honneur et la dignité du sol russe, formé par la sagesse de vos ancêtres et le sang de votre peuple.

La noblesse de Moscou se maintiendra toujours à la hauteur des obligations qui lui seront dictées par votre sagesse, Sire, dans l'organisme politique de l'Etat.

L'empereur a l'ordonné de remercier la noblesse de Moscou des sentiments qu'elle a exprimés.

On nous écrit de Tours :

On disait, il y a quelque temps, que les sociétés secrètes avaient mis à prix les têtes du roi Guillaume, de M. de Bismark et de M. de Moltke. Voici l'arrêt, que nous empruntons à l'Emancipation :

« Les délégués des R. R. C. et des F. R. I. réunis à Lyon, le 16 novembre 1870, ont prononcé l'arrêt suivant :

« Guillaume et ses deux séides Bismark et Moltke, fléaux de l'humanité, causes, par leur insatiable ambition, de tant d'assassinats, d'incendies et de pillages, sont mis hors de loi comme trois chiens enragés.

« Il est ordonné à tous nos frères allemands et de l'univers d'exécuter le présent arrêt.

« Il est accordé, pour chacune des trois bêtes féroces condamnées, un million de francs qui sera payé aux exécuteurs ou à leurs héritiers par les sept loges centrales. »

Nous ne sommes plus au temps florissant de la Sainte-Vehme, et il faut espérer que ce sera en plein jour et publiquement que sera exécuté l'arrêt rendu par l'opinion publique contre l'armée prussienne et ses chefs.

Le bruit court que le quartier général du roi de Prusse a été transféré à Meaux. La nouvelle nous semble prématurée ; mais il est certain que le roi sera plus en sûreté à Meaux qu'à Versailles.

P. S. Le Moniteur publie ce soir une très-remarquable circulaire de M. Chaudordy à tous nos agents diplomatiques à l'étranger. C'est un véritable décret d'infamie lancé contre l'armée prussienne et ses chefs, et les pièces justificatives sont jointes à la circulaire. Ce ne sont pas des soldats que l'Allemagne a lancés sur la France, ce sont des assassins et des voleurs.

Nous sommes curieux de savoir ce que les cabinets européens répondront à cette acte d'accusation qui flétrit le gouvernement prussien.

Voici la circulaire de M. de Chaudordy dont parle notre correspondant de Tours : Tours, le 29 novembre 1870.

Monsieur, depuis deux mois environ, l'Europe épouvantée ne peut comprendre le prolongement d'une guerre sans exemple, et qui est devenue aussi inutile que désastreuse. Les ruines qui en sont la conséquence s'étendent sur le monde entier, et l'on se demande à la fois quelle peut être la cause d'une telle lutte et quel en est le but.

Le 18 septembre dernier, M. Jules Favre, vice-président du gouvernement de la défense nationale et ministre des affaires étrangères, se rendit à Ferrières pour demander la paix au roi de Prusse. On sait la hauteur avec laquelle on s'est expliqué avec lui. Les puissances neutres ayant fait comprendre depuis qu'un armistice militaire était le seul terrain sur lequel il fallait se placer pour arriver ensuite à une pacification, le comte de Bismark s'y montra d'abord favorable, et des pourparlers s'ouvrirent à Versailles. M. Thiers consentit à y aller pour négocier sur cette base. Vous avez appris quel refus déguisé la Prusse lui a opposé.